



EXTRAI

Envoyé en préfecture le 16/02/2022  
Reçu en préfecture le 16/02/2022  
Affiché le 15/02/2022  
ID : 029-212901615-20220215-DCM\_2022\_1\_5-DE

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 21

N° 2022-1-5

L'an deux mil vingt-deux,

Le 15 février à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de Pleuven, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire à la salle Lannurien.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 février 2022

Madame C. LE BER est nommée secrétaire de séance.

Présents : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CADIC Christophe, CARLIER Morgane, CRENN Rachel, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, KERNEVEZ Marie-Hélène, LE BER Caroline, MARTIN Corinne, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie.

Procurations : GOURVES Muriel à Cyril BERTHOLOM, HERFAUT Denis à SIMON Mikael, BERNARD Jean-Michel à ARZUR Yvon, LAGADIC Christophe à CASELLINO Mona, MILIN Claudine à CORNIC Karine

Excusé : CARIOU Philippe

Absente : LE BOSSER Olivia

---

### Objet – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – CONSTRUCTION DE L'ESPACE SPORTIF DE BELLEVUE

---

Le conseil municipal, par la délibération N° 2021-5-7 du 6 décembre 2021, a approuvé le projet de construction d'un nouvel espace sportif communal ainsi que les prévisions budgétaires.

Lors de la mise en délibéré, il a été rappelé que « le projet de restructuration de la salle de sports est un projet phare du mandat : l'espace sportif actuel, construit en 1984, a fait l'objet de plusieurs travaux sur les précédents mandats mais présente aujourd'hui des dysfonctionnements, des signes d'usures et ne répond plus aux exigences actuelles (énergétique, de confort, de sécurité, d'accessibilité, stockage, accueil du public ...etc...). L'objectif de la commune est donc une restructuration totale de la halle des sports afin qu'elle puisse répondre aux attentes et aux besoins actuels des associations, de la population locale et plus largement du territoire. »

Le marché public a été mis en ligne sur le site Mégalis, le 13 décembre 2021 avec une publicité sur le quotidien Ouest France.

La date limite de remise des plis étaient fixée au 21 janvier 2022.

Treize dossiers ont été remis.

Envoyé en préfecture le 16/02/2022

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le

ID : 029-212901615-20220215-DCM\_2022\_1\_5-DE

Après analyse et négociation, il est proposé de retenir l'architecte MICHOT – SELARL MICHOT ARCHITECTES – 6, square Vercingétorix – 35000 RENNES :

- Sur la mission de base pour un montant total H.T. de 149.000€
- Sur les deux missions complémentaires :
  - o OPC pour un montant total H.T. de 22.000€
  - o Etudes de fluides, thermique et acoustique pour un montant total H.T. de 8.950€

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre de la conception et de la construction de la salle des sports à SELARL MICHOT ARCHITECTES tel que défini ci-dessus, à savoir :
  - o Mission de base : 149.000€ H.T.
  - o Mission OPC : 22.000€ H.T.
  - o Mission Etude fluides, thermique et acoustique : 8.950€ H.T.

Pour un montant total de 179.950€ H.T.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de ce marché ainsi que les avenants

Le Maire,

David DEL NERO



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex, dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)